

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-16

Objet : Désaffectation du presbytère de la paroisse Saint-Vincent de Paul, rue Vandernoot à Metz Sablon.

Rapporteur: Mme AGUASCA

La Ville de Metz est propriétaire d'une maison située au n°39 de la rue Vandernoot affectée à l'usage du service public du culte en tant que presbytère de la paroisse Saint-Vincent de Paul de Metz Sablon.

Le bâtiment est inoccupé depuis septembre 2018 et aucune réaffectation ultérieure n'est envisagée par le diocèse. Dès lors, son maintien en tant que presbytère ne présente plus d'intérêt pour la paroisse. En conséquence, la Ville de Metz, le conseil de fabrique et l'Evêché se sont rapprochés et ont conclu que le bien pouvait faire l'objet d'une procédure de désaffectation en totalité afin de l'inscrire au plan de cession de la collectivité.

Le conseil de fabrique, disposant de salles situées dans des locaux voisins de l'église, renonce à solliciter la Ville de Metz pour la mise à disposition d'espaces destinés à la poursuite des activités paroissiales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi du 18 Germinal an X sur l'organisation des cultes,

VU l'article 1^{er} de l'ordonnance du 3 mars 1825 relative aux presbytères,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le décret du 23 novembre 1994 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

VU la circulaire du 8 juin 1998 du préfet de la Moselle relative aux presbytères,

VU l'avis favorable de Monseigneur l'Evêque en date du 7 août 2019,

CONSIDERANT que le presbytère de la paroisse Saint-Vincent de Paul, situé 39 rue Vandernoot à Metz Sablon, cadastré section SD parcelle 81, est libre de prêtres et ne fera pas l'objet d'une réaffectation ultérieure par le diocèse.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DEMANDE à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation totale du presbytère de la paroisse Saint-Vincent de Paul, ainsi que son jardin et ses dépendances, situé 39 rue Vandernoot à Metz Sablon, cadastré section SD parcelle 81.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ